



FORFAIT – 20 Relève (26–39) Saison 2023

FORFAIT 20 - Relève (26-39 ans)

Avant le 15 janvier
1 425 \$+tx

Après le 15 janvier
1 450 \$ +tx

Avantages inclus

Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, programme de rabais sur les achats à la boutique.



Champ d'exercice – utilisation illimitée²



Un droit à Golf Québec



Il s'agit d'un forfait NON PARTAGEABLE. Le membre reçoit 80 jetons de jeu à utiliser au cours de la saison. En fonction de l'heure du départ, on déduit un certain nombre de jetons de sa banque à chacune des parties.

Notes

- L'âge au 1^{er} mai de l'année en cours est utilisé pour déterminer l'âge du joueur pour l'accès à cette catégorie.
 - Aucun privilège de départ sauf en faisant usage de la banque de droits de jeu qui leur sont assignés.
 - Les départs sont permis en tout temps (sauf le vendredi avant 14h, le samedi matin, le dimanche matin et les jours fériés avant 13h).
 - Une charge minimale de 100\$ avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.
- Le nombre de jetons déduits varie selon les heures de départ : un jeton est utilisé après 17h30**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI - DIMANCHE	FÉRIÉ
AVANT 13H	4	4	4	4	X	X	X
DE 13H à 14H	3	3	3	3	X	4	4
DE 14H à 16H30	3	3	3	3	4	4	4
DE 16H30 à 17H30	2	2	2	2	2	2	2
17h30	1	1	1	1	1	1	1

- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture et journée de fermeture, sans frais.



FORFAIT – 20 Relève (26–39) Saison 2023

- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, la démission prend effet au plus tard le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.
- Les jetons résiduels à la fin de la saison ne sont ni transférables ni remboursables.
- Le forfait ne peut pas être renouvelé au cours de la même saison.
- On ne peut pas racheter des droits de jeu ou des jetons supplémentaires.

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:

Après le 15 janvier

- 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
- 1 versement unique avant le 15 avril.
- **Des frais administratifs de 75\$ +tx seront facturés après le 1er mai pour une cotisation qui n'est pas totalement payée.**

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Rechercher le fournisseur autorisé CLUB DE GOLF CAP-ROUGE INC. Lorsqu'un numéro de référence vous est demandé inscrivez les 4 chiffres de votre numéro de membre, au besoin ajouter des 00.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour un invité.

*** Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.**